



# Les petites infos du printemps St Brieuc de Mauron

## Avril 2021

### SOMMAIRE

EDITO	1
LA PHOTO MYSTERE	1
TRAVAUX DE L'EGLISE	2
UNE NOUVELLE ASSOCIATION	2
SITE INTERNET EN VUE	2
GESTION DIFFERENTIEE DES ESPACES VERTS	3
INFOS PELE MELE	4

Impression sur papier recyclé



Directeur de Publication : Charles Edouard FICHET  
 Rédaction : Commission Communication — Mars 2021  
 Impression : Imprimerie de Brocéliande - Mauron  
 Dessins : Luc PEREZ — Gérard REYNAUD  
 NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

## Edito

Chers amis, habitants de Saint Brieuc de Mauron et tous les amis de notre commune,

Nous sommes encore en période de pandémie mais nous gardons espoir de voir les choses s'arranger très vite. Nous sommes impatients de nous retrouver dans des rassemblements festifs, de partager ensemble des moments agréables.

Les travaux de l'église sont engagés. Nous en sommes à la phase du désamiantage. L'église est complètement étanche et inaccessible au public pendant un mois. Merci aux riverains qui acceptent avec compréhension les nuisances de chantier et les bruits de ventilateurs qui tournent jour et nuit.

La commune de Saint Brieuc de Mauron poursuit son engagement dans le développement durable. Dès 2005 nous étions à l'initiative de la création de l'association régionale BRUDED. De trois membres fondateurs, cette association est passée à 160 communes adhérentes et emploie 7 salariés. Allez voir sur le site internet « BRUDED » les résultats d'échanges entre les communes qui partagent la même démarche.

Dans ce sens vous allez découvrir les actions qui se mettent en place avec le soutien du Grand Bassin de l'Oust.

En espérant vous voir bientôt pour échanger sur tout cela. En attendant restez prudents, respectez les gestes barrières et portez-vous bien.

Le Maire – Charles-Edouard FICHET



- |                           |                           |                           |                          |
|---------------------------|---------------------------|---------------------------|--------------------------|
| N° 1 Mme Christiane       | N° 11 Béatrice EON        | N° 21 Yolande DORÉ        | N° 31 Thierry GAUDIN     |
| N° 2 M. Thomas            | N° 12 Stéphane GUILLONET  | N° 22 Catherinie MARCHAND | N° 32 Franck COUDÉ       |
| N° 3 David MENIER         | N° 13 Emmanuel MENIER     | N° 23 Lionel DUVAL        | N° 33 Martine BONNET     |
| N° 4 Anne Lucie MENIER    | N° 14 Pascal MENIER       | N° 24 Philippe GRASLAND   | N° 34 A-Marie COUDÉ      |
| N° 5 M-Françoise GRASLAND | N° 15 Catherine LE TARNEC | N° 25 Franck DUVAL        | N° 35 A-Marie CADIER     |
| N° 6 Béatrice MARCHAND    | N° 16 Laurence MENIER     | N° 26 P-Yves GRASLAND     | N° 36 A-Joseph GUILLEMOT |
| N° 7 Olivier COUDÉ        | N° 17 Frédérique MENIER   | N° 27 Dominique GUILLONET |                          |
| N° 8 Sylvie POYAC         | N° 18 Cécile COUDÉ        | N° 28 Martial MENIER      |                          |
| N° 9                      | N° 19 Christine COUDÉ     | N° 29 Joël MENIER         |                          |
| N° 10                     | N° 20 Sœur Maria          | N° 30 Janik MENIER        |                          |

Photo des années 1970 parue dans le dernier bulletin  
Il nous manque 2 noms : N° 9 et N° 10

Les avez-vous tous reconnus ??

## Où en sont les travaux de l'église ?

Avant le démarrage à proprement parlé des travaux, l'église a été vidée de son mobilier qui a été démonté, protégé et mis en sécurité. L'escalier de la tribune a également été démonté et mis en sécurité.

S'agissant des travaux, la première phase revient à l'entreprise « Démolition Bretagne Service » : il s'agit de la **phase de démolition** qui comprend deux temps distincts :

- 1- La phase de confinement et désamiantage.
- 2- La phase de dépose de la charpente et de la toiture.



La phase 1 de confinement et désamiantage a démarré début février et a duré un mois. Elle a nécessité la mise en place d'un confinement important : un film polyane a été posé sur toutes les surfaces

5 extracteurs d'air de 5000 watts étaient en fonction plus deux autres de 2000 watts 24 heures sur 24. Deux aspirateurs T.H.E. (très haute extraction) devaient emprisonner toutes les particules d'amiante. Des brumisateurs ont également été nécessaires pour assainir l'air. Quelques nuisances sonores ont sans doute importuné les riverains mais les responsables du chantier ont fait le nécessaire pour isoler l'installation du mieux possible. Quatre techniciens étaient sur zone et effectuaient chacun 3 vacations de 2 heures par jour d'exposition à l'amiante.

Une nacelle permettait aux techniciens de déposer l'enduit au fur et à mesure que les travaux avançaient.

Les normes sanitaires en matière de désamiantage sont très exigeantes et impliquent des règles très strictes. Les opérateurs de décontamination doivent porter une combinaison, prendre une douche toujours revêtus de cette combinaison et d'un masque dans des douches prévues à cet effet et installées dans la sacristie. Au bout de deux heures, ils doivent à nouveau se doucher habillés puis prendre une troisième douche d'hygiène pour en ressortir.

Les déchets sont ramassés au fur et à mesure de leur production et conditionnés selon les normes 'amiante'.

La zone de stockage est sécurisée.

Le transport est exécuté par les soins de l'entreprise dans les conditions respectant les règles applicables au transport des déchets et des matières dangereuses. L'élimination est programmée selon les modalités convenues avec un prestataire agréé. Elle est formalisée pour chaque chantier. Démolition Bretagne Services assure la traçabilité des déchets par la fiche d'identification des déchets amiante et remise de bordereaux de suivi de déchets.

Désormais, nous en sommes à la phase 2 de la démolition : celle de la dépose de la charpente de la toiture.



## Une nouvelle association à Saint Briec de Mauron

Corinne MENIER et Loïc TEMPIER sont les élus référents qui ont été désignés par le dernier conseil municipal pour coordonner les événements qui auront lieu pour sensibiliser la population à son patrimoine et particulièrement à l'église pendant et après sa rénovation.

Une démarche de recueil de dons est mise en place par la commune avec la Fondation du Patrimoine avec qui une convention de partenariat est en cours de signature.

Pour le suivi de cette démarche et l'organisation de certains événements, la commune soutient la création d'une association dont l'objet est le patrimoine communal. Les élus référents ont participé à la mise en place de cette association.



Le Conseil Municipal a souhaité que la commune se dote d'un site internet. La commission communication travaille actuellement à sa construction. Ce site nous permettra d'être plus réactifs sur tous les sujets à porter à la connaissance des brioichins. Nous reviendrons vers vous dès qu'il sera opérationnel.

Par ailleurs, si vous souhaitez recevoir le bulletin municipal par internet, merci d'envoyer un mail à [mairie.saint.briec.de.mauron@orange.fr](mailto:mairie.saint.briec.de.mauron@orange.fr) en précisant que vous nous autorisez à vous envoyer nos publications par mail.

## Ma commune sans pesticides : notre engagement dans la gestion différenciée des espaces verts



Avec le Grand Bassin de l'Oust, la commune de Saint Brieuc de Mauron est engagée depuis quelques années dans la « Charte d'entretien des espaces des collectivités ». Cette année nous avons opté pour le niveau 5 (au lieu du niveau 3 jusqu'à présent).

### Ce nouveau niveau entraîne deux conséquences majeures :

**- Information de la population et incitation à des pratiques individuelles plus respectueuses de l'environnement.**

Le Grand Bassin de l'Oust sera partie prenante pour cette action et nous fournir les supports et l'appui nécessaires.

**- Pratiques différentes de la commune .**

En accord avec le Grand Bassin de l'Oust et les services techniques de Mauron , de nouvelles pratiques porteront sur 3 points :

#### Le cimetière

**Un arrêté ministériel du 15 janvier 2021 interdit à partir du 1er juillet 2022 toute utilisation de produits phytosanitaires.**

Jusqu'à des germicides et herbicides étaient utilisés pour maintenir les allées gravillonnées propres. Nous avons décidé d'arrêter tout traitement dès maintenant.

Pour maintenir propre le cimetière, nous faisons appel à la bonne volonté de chacun dans la mesure de ses disponibilités pour nettoyer les abords des tombes familiales.

Si nécessaire nous programmerons une demi-journée de bénévolat.

Nous allons diminuer les surfaces gravillonnées en ensemençant en gazon la partie située près du columbarium. Un essai d'engazonnement va être réalisé aussi sur quelques m<sup>2</sup> à l'entrée Est du cimetière.

Les personnes intéressées par l'aspect que pourrait prendre le cimetière peuvent aller voir celui du Bois de la Roche où pratiquement tous les espaces gravillonnés ont été engazonnés.

Dans la même optique, nous allons fleurir les bas des murs extérieurs avec des espèces vivaces, résistantes

à la sécheresse et à longue période de floraison ( type «érigéron»).



*Erigéron*

Cela devrait à terme permettre de supprimer les jardinières qui nécessitent 2 arrosages /semaine et ce sans nuire à l'aspect du cimetière.

#### Les bas-côtés et talus des routes

Comme l'an dernier il est prévu 2 passages sur les bas-côtés et un débroussaillage des talus seulement à la demande, principalement dans les virages où la végétation peut gêner la visibilité.

Outre la diminution des consommables (gas-oil, usure des machines etc ...) cela entraîne une meilleure préservation de la flore et de la faune, une meilleure pénétration de l'eau car moins de ruissellement et accessoirement... une diminution espérée des coûts annuels d'environ 1 500 €.

#### Les espaces verts

A titre expérimental sur une année, nous allons tester l'éco-pâturage pour la tonte de 3 espaces verts : près de la mairie, près des lagunes et le terrain annexe au terrain de foot.

La tonte sera assurée par des poneys Shetland . Là encore l'objectif est de réduire les rejets de co2 donc améliorer notre bilan carbone, diminuer les consommables, protéger la flore et surtout la faune ( les petits animaux cohabitants plus facilement avec les poneys qu'avec les tondeuses !!).

Nous avons fait appel à une entreprise d'éco-pâturage (Crins d'Herbe) qui va mettre à disposition les poneys , les clôtures, bacs à eau, etc ...

L'éco-pâturage a aussi un rôle social fort, les animaux sont non seulement des acteurs de la sensibilisation à la préservation de la nature mais ils jouent aussi un rôle de médiateur dans les relations humaines.

Outre l'aspect écologique , nous espérons que cette pratique nous permette une économie non négligeable pour l'année 2021 (différentiel de coût entre les tontes par les services techniques et le coût de l'éco-pâturage).

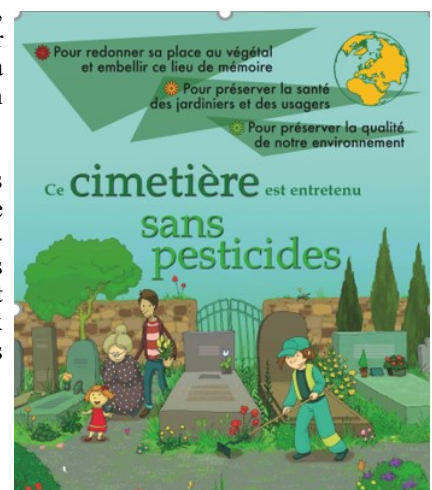
Cette expérimentation est prévue pour une année et pourra être reconduite selon le bilan qui en sera fait et la satisfaction ou pas de la population.

Après le passage des poneys n'hésitez pas à récupérer les crottins pour vos rosiers , légumes etc ...

**Nous avons bien conscience que ces nouvelles façons de faire vont sans aucun doute changer nos habitudes, mais nous espérons que les avantages compenseront les petits inconvénients.**

#### La Commission Environnement

*Louis, Pascale, Corinne, Sarah, Charles-Edouard*





## Vie Scolaire



Depuis le début de l'année, Dorian intervient un vendredi sur deux en classe. Avec lui, nous chantons, jouons des instruments, apprenons à écouter et décrire la musique, et plein d'autres choses encore.



En février, il a neigé et ça a été l'occasion de jouer dans la neige et de construire ensemble Tintin, notre bonhomme de neige !

L'Amicale Laïque organise la **kermesse de l'école le dimanche 6 juin**. Rendez-vous à ne pas manquer. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues pour donner un coup de main avant, pendant ou après la manifestation.

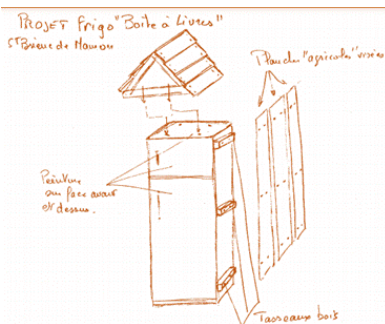
Contact Présidente : Paméla POSNIC 06 42 46 40 83.

**Erratum** : La vice-présidente du Bureau de l'école est Sylvia BUREL et non Armelle RIDARD comme indiqué par erreur dans notre précédent bulletin. Avec nos excuses

### Le Ch'ti Breizh

La presse s'en est fait l'écho, le Café Vagabond change de nom et se nomme désormais le Ch'ti Breizh. Dans le respect des mesures sanitaires, Virginie et Stéphanie BOULARD vous accueillent donc depuis le 11 mars et proposent de l'épicerie et des plats à emporter.

**Infos et réservations : Virginie : 06 98 46 26 20 / Stéphanie : 07 67 02 30 33**  
[chti-breizh@laposte.net](mailto:chti-breizh@laposte.net) / [www.facebook.com/Chti-breizh](http://www.facebook.com/Chti-breizh)



Croquis de l'habillage de la boîte à livres

### Qu'il est beau le frigo : c'est notre boîte à livres !

Un livre vous intéresse ? Prenez-le, lisez-le et ramenez-le ou ramenez-en un autre. Nous veillerons à ce que les livres soient toujours en bon état et qu'un roulement se fasse.

Petits et grands, vous aimez lire ? La boîte à livres est faite pour vous ! Dès qu'elle sera prête, vous la trouverez devant l'école de la Ville aux Oies. Merci à Gérard et Christophe pour leur aide.

### Comité d'Animation :

Compte-tenu du contexte sanitaire lié à la Covid 19, aucune manifestation n'est prévue pour le moment. Le Président informe qu'il reste du cidre à vendre. Fabrication locale (récolte, pressage, embouteillage).

Contact Président : Jacques DESNE 06 22 26 50 26

### Besoin d'un coup de main pour la papiersse ? Erwan est là !

Pour toutes vos démarches auprès de la Caf, Carsat, CPAM, Pôle emploi (refaire votre CV), MSA, carte grise, permis de conduire, déclaration d'impôts, CMU, etc... l'animateur des **services publics itinérants** mis en place par Ploërmel Communauté, **Erwan LE GROS**, peut en toute confidentialité, être votre relais pour informer, faciliter l'usage de certaines procédures et préparer ou organiser des rendez-vous. « **J'ai été formé, explique Erwan. Je serai un relais pour aider et accompagner dans les démarches, sans me substituer aux agents compétents.** »

**Permanence les mardis des semaines paires de 15h30 à 16h30 devant la Mairie de SBM. Plus d'info au 06 31 24 37 89**



### Le printemps est arrivé, les tondeuses reprennent du service !

Petit rappel des horaires autorisés pour la paix du voisinage :

**du lundi au samedi : 9/12h -14/19 h les dimanche et fériés : 10h/12h**  
selon l'arrêté préfectoral en vigueur.